

TARIFS DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT
ANNEE CIVILE 2015

Etablissement :

LEG J. Amyot - Auxerre

❖ TARIFICATION DE LA RESTAURATION FOURNIE AUX ELEVES

Ticket	4,15 €
Forfait 5 jours Base : 175 repas	582,00 €
Forfait 4 jours Base : 140 repas	480,00 €
Forfait 3 jours Base : 105 repas	403,00 €
Forfait interne / externé	1 289,00 €
Petit déjeuner	1,55 €

Il revient à chaque Conseil d'administration de déterminer la gamme tarifaire, adaptée à son mode de fonctionnement, et applicable dans l'établissement pour l'année civile 2015.

❖ TARIFICATION DE LA RESTAURATION FOURNIE AUX COMMENSAUX

Catégorie 1	Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement y compris les EMMIR, les personnels de l'Etat dont l'indice nouveau majoré est strictement inférieur à 400, surveillants, assistants d'éducation, contrats aidés et assistants de langue,	3,10 €
Catégorie 2	Elèves externes de l'établissement ou occasionnels d'un autre établissement (hors convention).	4,15 €
Catégorie 3	Personnels de l'Etat dont l'indice nouveau majoré est supérieur ou égal à 400, apprentis (aide régionale minimale : 0.95 € / repas), stagiaires de la formation continue et personnel siège de la Région.	5,20 €
Catégorie 4	Extérieurs (hôte de passage),	8,30 €
Petit-déjeuner		1,55 €

Le tarif du repas exceptionnel sera déterminé par le Conseil d'administration en fonction de la prestation proposée.

❖ TARIFICATION DE L'HEBERGEMENT

Forfait internat	1 520,00 €
------------------	------------

❖ TAUX DE CONTRIBUTION AUX CHARGES COMMUNES

Demi-pensionnaires et internes / externés :	entre 15 et 25 %
Internes :	entre 30 et 35 %
Commensaux :	35%

Taux à déterminer en Conseil d'administration

❖ FONDS REGIONAL DE PARTICIPATION DES USAGERS DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Taux : 22,50%

Assiette : recettes issues des familles (comptes 7062)